

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/89/SPCG accordant à la Société Esso Standard (East Africa) Limited, la concession définitive d'un terrain, sis à Djibouti, plateau du Marabout.

n° 66/89/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à la Société Esso Standard (East Africa) Limited à Djibouti, d'un terrain, d'une superficie de 26.180 mètres carrés, sis à Djibouti, plateau du Marabout, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 777. La mutation du titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.